

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

## **Chronique semestrielle de statistique sur les questions ouvrières et les assurances sur la vie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 35 (1894), p. 170-173

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1894\\_\\_35\\_\\_170\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1894__35__170_0)

© Société de statistique de Paris, 1894, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

VI.

CHRONIQUE SEMESTRIELLE DE STATISTIQUE SUR LES QUESTIONS OUVRIÈRES  
ET LES ASSURANCES SUR LA VIE.

**Bulletin de l'Office du travail.** — L'année 1894 a vu commencer la publication d'une nouvelle série d'études économiques, entreprises par l'*Office du travail* sous la forme d'un Bulletin mensuel. Ce *Bulletin* comprend cinq parties : actes et documents officiels, jurisprudence, mouvement social et industriel en France, mouvement social à l'étranger, bibliographie. Le cadre de cette chronique se prête mal à une analyse des trois numéros déjà parus ; c'est du moins un devoir agréable à remplir que de constater que les promesses formulées dans l'avis au lecteur ont été fidèlement tenues, et nous considérerions notre chronique comme incomplète si nous n'adressions pas à l'éminent Directeur de l'Office du travail les remerciements de tous ceux qui ont trouvé dans la lecture de ce *Bulletin* autant d'intérêt que de profit.

**Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales.** — Ce Congrès doit tenir à Milan, dans le courant du mois de septembre 1894, sa troisième session. Comme les deux premières, celle de Paris en 1889 et celle de Berne en 1891, la session de Milan comportera, indépendamment d'études économiques et juridiques, des travaux statistiques relatifs à la question des accidents et des assurances sociales dans les différents pays.

**Enquêtes sociales en France et à l'étranger.** — L'Office du travail, poursuivant son enquête sur l'industrie française, vient de publier les premiers résultats du tableau de la petite industrie parisienne qu'il a entrepris de tracer. Ces résultats sont relatifs à l'industrie de l'alimentation, dont toutes les formes sont examinées avec la clarté et la précision les plus remarquables. Le volume qui constitue le tome I de cette enquête fait le plus grand honneur à M. du Maroussem que M. le Directeur de l'Office du travail avait chargé de l'exécution d'une tâche aussi laborieuse ; cette nouvelle application de la méthode monographique donnera une preuve manifeste de l'intérêt qui s'attache à des enquêtes de cette nature lorsqu'elles sont conduites avec sagacité et résumées dans un style à la fois simple et original.

La Commission royale du travail d'Angleterre vient de publier sur la question du travail à l'étranger les volumes relatifs à l'Allemagne, à la France, à la Suisse ; chaque volume comprend trois parties : les différends industriels, les conditions du travail dans certaines industries, les questions diverses et spéciales.

La Commission allemande de statistique ouvrière a publié les résultats de son enquête sur les boulangeries, sur les pâtisseries-confiseries et sur la meunerie.

**Assurances ouvrières en Allemagne (1).** — 1<sup>o</sup> *Assurance contre la maladie.* — En 1891, 20,897 caisses de maladie ont assuré 6,880,000 personnes : elles ont alloué des secours atteignant 111,458,000 fr., dont 22,325,000 fr. de frais médicaux, 18,617,000 fr. de frais pharmaceutiques et 52,323,000 fr. d'indemnités pécuniaires ; le nombre des jours de maladie a été de 40,799,000 ; les caisses ont reçu 120,946,000 fr. de cotisations.

2<sup>o</sup> *Assurance contre les accidents.* — Le nombre des assurés s'élevait en 1892 à 18,014,000, dont 5,071,000 ouvriers industriels, 12,289,000 ouvriers agricoles et

---

(1) L'Office impérial allemand des assurances a publié, à l'occasion de l'Exposition de Chicago, en 1893, une notice accompagnée de statistiques et de graphiques, qui donne le tableau d'ensemble des assurances sociales en Allemagne. Cette notice se recommande non seulement par son caractère officiel, mais encore par sa précision et sa clarté.

647,000 ouvriers des exploitations d'État. Les accidents, survenus en 1892, sont au nombre de 55,654, dont :

16.087 (29 p. 100), suivis d'incapacité de travail temporaire ;  
 30,992 (55 p. 100), suivis d'incapacité permanente partielle ;  
 2,664 (5 p. 100), suivis d'incapacité permanente totale ;  
 5.911 (11 p. 100), suivis de mort.

Les accidents indemnisés, seuls visés dans les résultats qui précèdent, ont occasionné en 1892 des dépenses atteignant dans l'ensemble 66,052,000 fr., dont 40,425,000 fr. pour frais de traitements et indemnités pécuniaires et 15,737,000 fr. versés aux fonds de réserve des corporations. La valeur annuelle moyenne de la pension par assuré a été de 180 fr. ; celle de la dépense par assuré, de 3 fr. 70 c.

Une étude intéressante de la fréquence des accidents en Allemagne a été faite par M. le Dr Migerka, inspecteur général de l'industrie à Vienne, fondateur du Musée d'hygiène industrielle. Le *Bulletin* du Musée d'hygiène industrielle de Vienne contient le tableau suivant :

Années.	Accidents mortels.	Accidents suivis d'incapacité			Années.	Accidents mortels.	Accidents suivis d'incapacité		
		totale.	partielle.	temporaire.			totale.	partielle.	temporaire.
1886. . . .	70	45	109	57	1890. . . .	73	38	327	98
1887. . . .	77	73	210	53	1891. . . .	71	31	343	110
1888. . . .	68	44	238	86	1892. . . .	64	36	349	112
1889. . . .	72	49	270	81					

Ce tableau, qui donne le nombre des accidents par 100,000 assurés, montre que si le nombre des accidents mortels et celui des accidents suivis d'incapacité totale a diminué sensiblement, le nombre des accidents suivis d'incapacité partielle ou temporaire s'est au contraire élevé d'une manière continue. En regard de ces résultats, il convient de mentionner les généreux efforts entrepris par les corporations allemandes sous les auspices de l'Office impérial en vue de développer et de perfectionner la prévention des accidents.

Une statistique d'accidents présentant, non seulement au point de vue financier, mais encore au point de vue humanitaire, le plus haut intérêt vient d'être publiée par l'Office impérial allemand : c'est la Statistique des accidents survenus en 1891 dans les exploitations agricoles et foncières (1). Cette statistique, dont les bases et la forme sont analogues à celles des accidents survenus en 1887 dans les établissements industriels, a porté sur 48 corporations comptant 4,776,520 exploitations et 12,289,415 assurés, et sur 50 établissements d'État comprenant 218,586 assurés. Elle est contenue dans sept tableaux dont le premier n'a qu'un intérêt national, mais dont les suivants contiennent des renseignements d'une utilité générale, savoir : le nombre et l'importance des exploitations dans lesquelles ont eu lieu les accidents, la gravité et les conséquences des blessures, la nature des blessures et les parties du corps atteintes, l'époque à laquelle ont eu lieu les accidents, la nature des exploitations ou des appareils dans lesquels ou à l'occasion desquels ont eu lieu les accidents, enfin les causes des accidents. A ce dernier point de vue, les accidents agricoles se répartissent comme suit :

		P 100.	
Accidents dus à la faute	du patron	18 20	
		de l'ouvrier	24 43
	du patron et de l'ouvrier.		20.11
	des tiers		2.75
Accidents dus	au risque professionnel	32.27	
	de cause indéterminable.	2.24	
		<u>100.00</u>	

(1) On trouvera l'analyse détaillée de cette statistique et celle de la statistique des accidents de l'industrie dans le second tome, actuellement sous presse, de l'ouvrage de M Maurice BELLON, sur les *Lois d'assurance ouvrière à l'étranger*. Paris. Arthur Rousseau.

**3<sup>e</sup> Assurance contre l'invalidité et la vieillesse.** — En 1892, le nombre des pensions constituées par les 31 établissements régionaux d'assurance a été de 58,747, savoir : 16,529 pensions d'invalidité et 42,218 pensions de vieillesse. Au 31 décembre 1892, celui des pensions en cours était de 162,402, dont 11,999 d'invalidité et 150,403 de vieillesse. Le capital représentatif de la part des pensions incombant aux établissements d'assurance régionaux était de 83,307,000 fr.; cette part était de 11,680,000 fr., tandis que l'État avait à supporter une charge de 10,150,000 fr. La valeur moyenne de la pension était de 153 fr., dont 90 fr. 50 c. à la charge de l'établissement d'assurance et 62 fr. 50 c. à la charge de l'État. La somme des cotisations encaissées a été de 115,000 fr., ce qui, pour un nombre d'assurés égal à 10,690,000, fait ressortir la cotisation à 10 fr. 75 c. par tête d'assuré. La valeur totale des dépenses a atteint 33,600,000 fr., les versements au fonds de réserve ayant été de 11,600,000 fr. et le service des pensions ayant absorbé 16,400,000 francs.

**Assurances ouvrières en Autriche.** — **1<sup>o</sup> Assurance contre la maladie.** — En 1891, 2,822 caisses de maladie ont assuré 1,667,000 personnes : elles ont alloué des secours atteignant 20,936,000 fr., dont 3,876,000 fr. de frais médicaux, 2,760,000 fr. de frais pharmaceutiques et 12,410,000 fr. d'indemnités pécuniaires ; le nombre des jours de maladie a été de 12,750,000 ; les caisses ont reçu 24,940,000 fr. de cotisations.

**2<sup>o</sup> Assurance contre les accidents.** — Le nombre des assurés s'élevait en 1891 à 1,370,000, dont 957,000 ouvriers industriels et 413,000 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1891 sont au nombre de 8,784 dont :

6,068 (69 p. 100), suivis d'incapacité de travail temporaire ;  
2,046 (23.5 p. 100), suivis d'incapacité permanente partielle ;  
105 (1 p. 100), suivis d'incapacité permanente totale ;  
565 (6.5 p. 100), suivis de mort.

Les accidents indemnisés, seuls visés dans les résultats qui précèdent, ont occasionné en 1891 des dépenses atteignant dans l'ensemble 6 millions de francs environ dont 5,200,000 fr. représentent le capital des pensions en cours et 518,000 fr. les secours et pensions. La valeur annuelle moyenne de la pension a été de 160 fr. pour l'incapacité permanente et de 100 fr. pour l'incapacité temporaire. Les cotisations se sont élevées à une valeur totale de 7,120,000 fr., soit 5 fr. 20 c. par assuré.

**Coopération.** — Les limites de la présente chronique ne nous permettent pas de donner au sujet de la coopération tous les renseignements que comporte la matière, il nous semble préférable de les renvoyer à la prochaine chronique.

**Sociétés de secours mutuels en France.** — Le dernier rapport officiel sur les sociétés de secours mutuels donne la situation de ces sociétés au 31 décembre 1891. Le nombre des sociétés approuvées ou reconnues comme établissements d'utilité publique a passé de 6,674 à 6,863 du 31 décembre 1890 au 31 décembre 1891 ; le nombre des membres honoraires a passé de 179,197 à 184,345 et celui des membres participants de 911,955 à 936,216. Les recettes de l'exercice 1891 ont atteint 21,685,719 fr. au lieu de 20,971,685 fr. en 1890 ; les dépenses sont descendues de 19,391,144 fr. à 18,956,588 francs ; ce qui donne un excédent de recettes de 2,729,131 fr. ; le fonds de réserve a pu être porté à 59,112,342 fr.

Les sociétés autorisées, au nombre de 2,470 en 1890, étaient au nombre de 2,551 en 1891 ; le nombre des membres participants a passé de 320,112 à 332,519 ; leurs recettes ont crû de 8,293,155 fr. à 8,955,077 fr., tandis que les dépenses descendaient de 7,004,938 fr. à 6,992,222 fr. ; grâce à un excédent de recettes de 1,962,584 fr., le fonds de recettes a atteint 33,245,875 fr.

Pour atténuer les conséquences de la réduction du taux de l'intérêt qui atteint les sociétés de retraites, le Parlement a voté sur la proposition du Gouvernement deux crédits supplémentaires de 400,000 fr. affectés l'un à l'exercice 1893, l'autre à l'exercice 1894.

**Assurances sur la vie en France.** — L'Assurance moderne du 31 janvier 1894 contient un article très détaillé, accompagné de deux graphiques dont un en couleur, relatif à la production des Compagnies françaises d'assurance sur la vie de 1879 à 1893. La production a été la suivante :

1879. . .	335,425,165 <sup>f</sup>	1884. . .	514,755,791 <sup>f</sup>	1889. . .	390,196,165 <sup>f</sup>
1880. . .	455,275,807	1885. . .	441,130,068	1890. . .	425,012,429
1881. . .	556,424,463	1886. . .	429,847,628	1891. . .	446,961,659
1882. . .	589,855,166	1887. . .	403,741,236	1892. . .	474,281,695
1883. . .	518,998,857	1888. . .	420,543,417	1893. . .	495,852,282

De 1879 à 1893 la production a donc augmenté de 160,427,117 fr.

**Caisse nationale d'assurance en cas de décès (France).** — Au 31 décembre 1892, la Caisse nationale d'assurance en cas de décès présentait un déficit de 538,000 fr., supérieur de 47,000 fr. à celui du 31 décembre 1891. Les assurances collectives que les Sociétés de secours mutuels ont contractées pour leurs membres atteignaient pour 1892 le nombre de 62 pour 13,607 participants ; les primes correspondantes ont atteint 83,000 fr. et les sommes déboursées (capitales et primes remboursées) 99,000 fr., valeur supérieure de 16,000 fr. aux sommes encaissées. Les assurances individuelles ont atteint le nombre de 181, correspondant à un capital de 312,176 fr. ; au 31 décembre 1892, la valeur des capitaux assurés par la caisse était de 2,738,867 fr., supérieure de 237,125 fr. à la valeur correspondante de l'exercice précédent. La valeur des primes reçues en 1892 a été de 64,061 fr., et celle des capitaux payés au décès de 28,548 fr., ce qui porte à 372,109 fr. la valeur totale des capitaux payés au décès par la Caisse nationale depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1892.

**Assurances sur la vie en Allemagne.** — 38 compagnies d'assurances sur la vie ont fait en 1892, 83,108 polices se montant à 400,654,718 marcs ; le nombre total des polices à la fin de 1892 s'élevait à 939,462 marcs et la valeur assurée à 4,104,753,429 marcs.

Il importe de signaler le mode d'opération adopté par deux compagnies d'assurances de Berlin en vue de permettre à toutes les classes de la population de s'assurer sur la vie et d'assurer une dot à un enfant. La somme assurée peut être réduite à 300 marcs, soit 375 fr., et les primes peuvent être payées soit par an, soit par semestre, soit par trimestre, soit par mois : les alcooliques ne sont pas admis. Quant à l'assurance dotale, la cotisation, qui peut être hebdomadaire, est fixée à un minimum de 10 pfennigs (soit 12 centimes) par semaine. Les résultats obtenus en 1892 par ces deux compagnies ont été respectivement les suivants : 80,819 et 73,379 assurances pour des capitaux atteignant 14,375,000 fr. et 26,944,034 fr.

**Les assurances sur la vie dans le monde entier.** — La situation des Compagnies d'assurance sur la vie dans le monde entier est actuellement la suivante, d'après un rapport lu à la dernière assemblée des actuels des Compagnies américaines : Le chiffre des assurances en cours dans le monde entier est de 53,743,675,000 fr. et l'actif total de 11,524,615,000 fr. Ces chiffres totaux se répartissent entre les divers pays comme suit :

1° Pour le chiffre des assurances : États-Unis, 21,488,655,000 fr. ; Grande-Bretagne, 14,323,030,000 fr. ; Europe continentale, 12,466,805,000 fr. ; Canada, 778,545,000 fr. ; Australie, 1,691,640,000 fr. ;

2° Pour le chiffre de l'actif : États-Unis, 4,537,205,000 fr. ; Grande-Bretagne, 2,859,605,000 fr. ; Europe continentale, 3,504,120,000 fr. ; Canada, 125,795,000 fr. ; Australie, 492,890,000 fr.

Maurice BELLOM.